

DROIT à L'IMAGE : AUTORISATION

Les données personnelles sont protégées par **la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978**, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal, la Directive Européenne du 24 octobre 1995 ainsi que par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Toute personne a sur son image (brute ou faisant partie d'un montage) et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation.

Textes de référence :

- Article 9 du Code Civil qui définit le droit à l'image,
- Article 226.1 et 226.2 du Code Pénal fixe le principe de l'Image dans un « lieu privé »,
- Articles 8 et 10 de la Convention Européenne et Droit de l'Homme CEDH,
- Article 8 : toute personne a le droit au respect de sa vie privée,
- Article 10 expose le principe de la liberté d'expression.

Je soussigné (nom, prénom de l'adhérent)
N° de licence : (licence de l'adhérent)
Autorise l'association la RETRAITE SPORTIVE DE LAVAULT Ste ANNE 03100
Représentée par son Président (ou Présidente) : JEAN-PAUL MAYER
Adresse (de l'Association) : 46 Rue de Nerdre 03100 MONTLUCON
A me photographier, et à utiliser mon image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise** l'Association à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises <u>dans le</u> cadre des activités.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'Association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, **pour 1 an**, et **renouvelable par tacite reconduction.**

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à LAVAULT St Anne, le

Nom et prénom de l'adhérent Signature Nom et prénom du Président Signature